

Le Lycée des Métiers Joseph Marie Jacquard est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage pour ses formations. Votre soutien est essentiel pour nous permettre de continuer à offrir le meilleur à nos élèves. Nous vous remercions de votre confiance.

ATTENTION : DU NOUVEAU EN 2023 !

Le processus de collecte et de redistribution du solde de la Taxe d'Apprentissage évolue.

La répartition se concrétise désormais en ligne grâce à la nouvelle plateforme [Soltéa](#), une plateforme en ligne dédiée aux employeurs assujettis au solde de la taxe d'apprentissage et aux établissements habilités à le percevoir.

Sur la plateforme [Soltéa](#), choisissez l'établissement que vous voulez soutenir. Nous vous invitons à soutenir nos formations en dirigeant votre versement vers le Lycée des Métiers Joseph Marie Jacquard. **Numéro UAI : 0690281F**

Si vous désirez nous faire part de votre décision, ou de plus amples renseignements, vous pouvez nous contacter par mail à alain.nicaise@ac-lyon.fr ou ddfpt.0690281f@ac-lyon.fr

Nos projets pour 2023 :

Développer l'équipement en matériel pédagogique innovant

Poursuivre le renouvellement des équipements des salles de couture

Participer au financement des frais de stage

En résumé :

Connectez-vous à la plateforme [Soltéa](#)

Créez votre compte à partir de votre numéro Siret

Saisissez votre déclaration sociale nominative et déclarez votre solde de la Taxe d'Apprentissage au titre de la Masse Salariale 2022 **à partir du 25 mai 2023.**

Désignez le Lycée Joseph Marie Jacquard et affectez votre Taxe d'Apprentissage avec le numéro UAI : **0690281F**

Toute l'équipe de Joseph Marie Jacquard vous remercie vivement de votre soutien. Merci pour nos élèves !

La plateforme [Soltéa](#) sera accessible aux entreprises **du 25 mai au 7 septembre 2023.**